

15 décembre 2008

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition intitulée: «Pour le renforcement de l'offre des Mouettes
genevoises».**

Rapport de M^{me} Silvia Machado.

Lors de sa séance plénière du 21 janvier 2008, le Conseil municipal a renvoyé la pétition P-207 à la commission des pétitions. Cette dernière s'est réunie les 7 et 21 avril, et le 2 juin 2008, sous la présidence de M. Alexandre Wisard.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Lucie Marchon que nous remercions.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 7 avril 2008

Audition de M^{me} Daniela Oelgardt Roux, représentante des pétitionnaires

M^{me} Oelgardt Roux est géographe et c'est dans le cadre de son travail de mémoire sur l'intégration des Mouettes genevoises comme complément aux transports publics à Genève qu'elle a pu constater la surcharge des voies pénétrantes aux heures de pointe. A partir de ce constat, elle s'est demandé si l'intégration des voies du lac dans les nouveaux plans de circulation était réalisable, et une pétition dans ce sens avait été adressée au Grand Conseil (rapport P 1650-A, sur le site internet du Grand Conseil).

Le président fait noter que c'est bien le Grand Conseil qui est plus compétent que le Conseil municipal concernant ce sujet.

La pétition P-207 s'inscrit dans une démarche de continuité pour la valorisation des Mouettes genevoises comme moyen de transport très apprécié de la population locale comme des touristes.

Elle met l'accent sur le fait que deux Mouettes fonctionnent déjà à l'énergie solaire et que la perspective de développer davantage ce fonctionnement, dans le sens d'énergies renouvelables, est un plus en matière de respect et de protection de l'environnement.

M^{me} Oelgardt Roux estime qu'il faut diversifier l'offre, profiter de la vétusté de certains bateaux pour introduire plus de bateaux au fonctionnement solaire.

En termes de prestations, il s'agit non pas d'augmenter les fréquences, mais d'étendre le réseau des Mouettes genevoises avec, par exemple, un arrêt au Palais Wilson.

Un commissaire demande si la possibilité d'une ligne qui irait jusqu'au quai du Seujet, devant le parking, a été étudiée.

M^{me} Oelgardt Roux n'a pas étudié la question, mais elle pense qu'il y aura certainement une clientèle. Cela dit, elle mentionne le fait que les débarcadères de la descente du Rhône sont en très mauvais état.

Un commissaire évoque la polémique concernant la gestion des Mouettes genevoises et il demande si cette pétition tient compte du propriétaire actuel.

M^{me} Oelgardt Roux précise que sa démarche est totalement neutre et indépendante.

Suite à l'audition de M^{me} Oelgardt Roux, la commission décide, à l'unanimité, l'audition de M. Charrière, directeur des Mouettes genevoises.

Séance du 21 avril 2008

Audition de M. Roland Charrière, directeur des Mouettes genevoises

M. Charrière précise qu'il n'a pas été auditionné au Grand Conseil lors du traitement de la pétition P 1650.

En introduction, M. Charrière s'exprime sur sa passion pour les énergies renouvelables et sur le projet de développer des bateaux solaires. A titre privé, il est actionnaire de la maison HIT qui développe l'hydrogène, une musique d'avenir à son avis. Il travaille avec des ingénieurs de l'EPFL qui pensent à la nécessité d'améliorer le stockage par batterie avant de penser à l'hydrogène.

Pour le fonctionnement des bateaux solaires, il y a déjà deux centrales photovoltaïques, sa société n'achète aucune électricité. La société est en lien avec les Services industriels de Genève à qui elle vend le courant la journée, pour le racheter la nuit, afin de recharger les batteries.

Un commissaire demande comment M. Charrière imagine une ligne vers Bellevue.

M. Charrière informe que cette ligne a été demandée par un établissement installé dans cette région qui, fort d'environ 400 employé-e-s, cherchait à répondre aux problèmes de trafic posés. Pour M. Charrière, il n'est pas pertinent de penser

à une ligne parallèle au quai, vu l'existence des bus. Pour lui, les bateaux sont intéressants comme moyen de transport pour traverser la rade.

A la question d'un commissaire demandant des précisions sur le fonctionnement de la société, M. Charrière indique que, suite à l'achat des actions éparpillées, son fils et lui-même sont les propriétaires des Mouettes genevoises. Il bénéficie d'une concession fédérale, valable jusqu'à 2025, qui lui donne le droit d'exploiter une compagnie de bateaux. Le financement se fait avec l'Etat. La compagnie lui soumet un budget annuel. Pour cette année, il s'élève à 1 800 000 francs.

La flotte comporte deux nouvelles Mouettes solaires et les anciennes Mouettes en bois, pour un total de six bateaux opérationnels.

Un commissaire remarque l'état de vétusté de certains bateaux, notamment les sièges défectueux. M. Charrière acquiesce en précisant que cela est dû à la malveillance de certains usagers.

Un commissaire demande si la possibilité d'augmenter les fréquences et élargir les horaires, notamment en été, serait envisagée. M. Charrière répond que la question a été étudiée, que les employés demandent d'être à deux à bord en soirée, à cause de problèmes d'incivilité et des bagarres, et que le surcoût que cela implique n'a pas été accepté.

M. Charrière explique que le gros problème est qu'il n'y a pas de vestiaires pour le personnel. Les locaux mis à sa disposition, propriété de la Ville, sont en très mauvais état et ne sont plus adaptés à la réalité du personnel engagée aujourd'hui. Il y a, notamment, plus de femmes et un seul W.-C. ainsi qu'une seule douche pour tout le monde.

Ces locaux ne correspondent pas aux normes de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail. Depuis des années, on lui promet que les choses seront faites mais rien n'a été fait à ce jour.

Une commissaire souhaite avoir des précisions concernant la situation du personnel des Mouettes genevoises et demande si une convention collective de travail existe.

M. Charrière répond que les négociations sont en cours et que les syndicats sont représentés dans les discussions. Il précise que, en tant que directeur, il est salarié et participe de ce fait à l'élaboration de la convention en tant que salarié.

Conclusions et vote

Suite aux auditions et à la lecture de la pétition P 1650, la commission estime avoir réuni tous les éléments pour pouvoir se prononcer.

Le président rappelle que l'élément central de cette pétition est du ressort du Grand Conseil.

Toutefois, la plupart des commissaires s'accordent sur le fait que, les locaux des Mouettes genevoises appartenant à la Ville, leur mise en état est bien du ressort de la municipalité.

Dans ce sens, l'idée d'une recommandation concernant la dernière invite de la pétition pour que les travaux nécessaires aux locaux soient effectués trouve l'adhésion de la plupart des commissaires.

Le président met aux voix le renvoi de la pétition P-207 au Conseil administratif, il est accepté par 12 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 2 AGT) et 3 abstentions (Ve).

Le président met aux voix la recommandation suivante: «Le Conseil municipal recommande que la Ville de Genève respecte la loi et procède aux travaux pour séparer les vestiaires hommes et femmes.»

Cette recommandation est acceptée par 11 oui (1 R, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) et 4 abstentions (2 L, 2 UDC).



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 6 décembre 2007

**Direction du Service
du Grand Conseil**

Conseil municipal de la Ville de Genève
Monsieur Guy Dossan, Président
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

MAH/jg

**Pétition 1650 au Grand Conseil et au Conseil municipal, pour le renforcement de l'offre
des Mouettes Genevoises Navigation**

Monsieur le Président,

Le Grand Conseil a reçu la pétition citée sous rubrique, adressée au Grand Conseil et au Conseil municipal, dont nous vous adressons en copie le texte. Nous vous confirmons être en possession des 1194 signatures originales.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Maria Anna Hutter
Le Sautier

Annexe : Pétition 1650

Copie : Mme Daniela Oelgardt Roux

Secrétariat du Grand Conseil

P 1650

Date de dépôt: 30 novembre 2007

Pétition

pour le renforcement de l'offre des Mouettes Genevoises Navigation

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les Mouettes Genevoises font partie intégrante du patrimoine des citoyens de notre canton depuis 110 ans. Non seulement elles contribuent à la Genève touristique, mais elles sont surtout un moyen de transport alternatif rapide et efficace pour traverser la Rade.

Les signataires demandent donc aux autorités cantonales et municipales de veiller à ce que :

- Les Mouettes Genevoises disposent de la subvention nécessaire pour que les usagers bénéficient d'un service public attractif de qualité.
- Lors du renouvellement de la flotte des Mouettes Genevoises, la société développe encore davantage leur fonctionnement aux énergies renouvelables comme le solaire, le biodiesel et l'hydrogène.
- Une nouvelle ligne desservant Bellevue soit ouverte dans le cadre d'Unireso.
- Les quais soient valorisés et aménagés de façon à les rendre attractifs et que les débarcadères protègent des intempéries les passagers qui attendent leur navette.
- Cette société en plein essor offre à l'ensemble de son personnel de plus en plus nombreux des locaux adéquats (vestiaire, atelier et bureau).

Les Mouettes Genevoises doivent continuer à naviguer pour tous les Genevois et la Genève internationale.

N.B. : 1194 signatures
Mme Daniela Oelgardt Roux
Rue des Eaux-Vives 92
1207 Genève